



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



128^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., E-U, 25-29 juin 2001

Point 3.3 de l'ordre du jour

CE128/7, Add. 1 (Fr.)
27 juin 2001
ORIGINAL : ESPAGNOL

RAPPORT DU JURY DU PRIX D'ADMINISTRATION DE L'OPS, 2001

Le Jury du Prix d'Administration de l'OPS pour 2001, composé de représentants de la Bolivie, des États-Unis d'Amérique et le Nicaragua, s'est réuni le mercredi 27 juin pendant la 128^e session du Comité exécutif. Après avoir examiné l'information sur les candidats nommés par les États membres, le Jury du Prix a décidé de conférer le Prix d'Administration, 2001 au Dr Carlos Gehlert Mata, de Guatemala, pour sa contribution novatrice à l'extension des soins de santé primaires aux zones rurales de Guatemala pendant une période et des circonstances difficiles, à l'aide d'une stratégie fondée sur la formation de techniciens de niveau intermédiaire originaires des communautés locales.

Projet de résolution

Le Jury recommande au Comité exécutif d'approuver la résolution suivante :

LA 128^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

Ayant examiné le rapport du Jury du Prix d'Administration de l'OPS, 2001 (document CE128/7, Add. I); et

Reconnaissant les dispositions des procédures et directives pour conférer le Prix d'Administration de l'OPS, tel qu'approuvées par la 18^e Conférence sanitaire panaméricaine (1970) et amendées par la 24^e Conférence sanitaire panaméricaine (1994) et la 124^e session du Comité exécutif (1999),

./..

DÉCIDE :

1. De prendre note de la décision du Jury du Prix d'Administration de conférer le Prix d'Administration de l'OPS, 2001 au Dr Carlos Gehlert Mata, de Guatemala, pour sa contribution novatrice à l'extension des soins de santé primaires aux zones rurales de Guatemala pendant une période et des circonstances difficiles, à l'aide d'une stratégie fondée sur la formation de techniciens de niveau intermédiaire originaires des communautés locales.
2. De transmettre le rapport du Jury du Prix d'Administration, 2001 (document CE128/7, Add. I) au 43^e Conseil directeur.